

B U L L E T I N
n° 213

DEMAIN

Que chacun prépare le prochain Congrès national à Vichy du 6 au 8 mai 1989, qu'il soit présent physiquement ou seulement par l'esprit ! Que chacun en parle à ses amis, même si la maladie ou une autre mission l'empêchent de s'y rendre ! Il faut une union des coeurs pour réussir cette rencontre et ainsi remercier ceux qui ont fait l'effort de l'organiser.

On parlera sans doute en Allier de l'avenir de l'Amicale : établir son testament n'a jamais signifié signer son arrêt de mort. Je considère que nous ne pouvons baisser les bras, ni pour pleurer les disparus, ni pour déposer les armes. Le monde appartient aux audacieux, notre imagination créatrice vaincra l'immobilisme ; l'esprit offensif chassera l'attentisme, la routine, la lâcheté, la facilité : il est de notre devoir d'insuffler cette force dans l'âme de la jeunesse de notre patrie et, pourquoi pas, dans celle des futurs européens !

Ne nous accrochons pas aux vestiges d'une gloire dont les feux ne percent plus la nuit et dont les chants de victoire ne couvrent plus le brouhaha de la violence. Voici venus les temps d'affronter, une fois encore et tous ensemble, la lumière brutale de l'avenir. Nous sommes du futur !

Paul Meyer

ANDRÉ MALRAUX ÉDITÉ AU JAPON

Un ami m'a fait cadeau de trois livres édités en 1949 par la librairie Shinja Sha Kanda de TOKIO en caractères japonais ; comparés à nos éditions occidentales, ils commencent par la dernière page, la lecture se faisant à l'inverse de la nôtre, de droite à gauche, colonne après colonne. Il y a parait-il plus de 2000 idéogrammes : j'en connais aucun. C'est la raison que j'invoque pour vous communiquer ci-après 3 fac-similés se rapportant aux couvertures et à une page prise au hasard.

Le 1^{er} volume à couverture rouge est la traduction de la "Voie Royale" en 329 pages par Kyo Komatsu, qui signe en qualité de "traducteur et ami d'André Malraux" selon une dédicace du 15 février 1949 à l'intention de Mademoiselle Juliette Bonet (j'ai trouvé entre les feuillets du livre une lettre dont je vous livre une double réduction). Encartée avant la p. 1 se trouve une photographie d'André Malraux et une carte-croquis de la Chine ; la photo est dédiée de la main de Malraux : "À Kyo Komatsu Son ami (signature)", elle remonte largement à l'avant-guerre.

Le 2^e de ces livres est la traduction de "L'Espoir" en 285 pages, il est dédié dans les mêmes conditions par Kyo Komatsu. Il y a une photo plus récente de Malraux et une carte-croquis d'Espagne aux caractères japonais, sans aucun signe latin.

Le 3^e document de 276 pages "André Malraux" est également dédié à l'intention de M^{lle} Bonet par K. K. le 9 mai 1949 ; en marge du texte se trouve une annotation en japonais, est-ce la traduction de "respectueux hommage du rédacteur de ce livre" ? En page de garde, j'ai relevé la table des matières : Présence de Malraux (Jacques Chazelle) - Contemplation du nihilisme - à propos de "Les Noyers d'Altemburg" (sic) (Takéo Kuwabara) - "La Condition Humaine" (Yoshiaki Shinjô) - "Psychologie de l'art. I : le musée imaginaire" (Itsuji Yoshikawa) - Ami Malraux (Kiyoshi Komatsu) - couverture dessinée par Kazuo Watanabé -

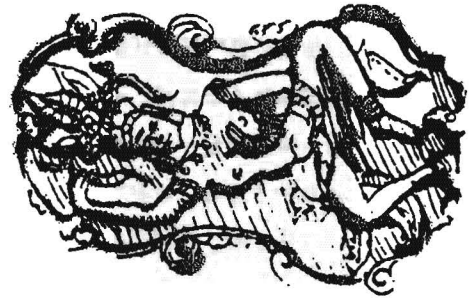
Paul Meyer

A melle. Juliette Bonet.
 Hommages du traducteur
 et ami
 J'André Malraux

Ngo Komef
 Le 15 Fév. 49
 Tonic

La
 Voie Royale

王道
 アンドレ・マルロオ 小松 清 譯



鎌倉文庫



マルロオ近影

アンドレ・マロロオ

希望^I

L'ESPOIR ANDRÉ MALRAUX

小松 清 譯

河出書房

第一部

1

小艇をつみこんだトラックの騒音が、夏の夜の、緊張しきつたヤドリツドを運つてゐた。すでに数日このかた、労働組合は、ファシスト反亂がさし迫りつつあること、兵營の細胞組織化、彈藥の搬送を報じてゐた。しかも、今日、モロコシ⁽¹⁾は占領されてゐる。

午前一時、政府は遂に人民に武器を贈つことを決定した。四時、労働組合員は武器の權利を與へられた。もう、あやふやに時をすごしてゐられなかつた。地方地方からかかってくる電話は——夜半から二時ごろまで無斷的だつたのに——しだいに不安、動搖の氣配をつたへ始めてきた。

「北條車場」の電話交換局は、次から次へと生体車場を呼びだしてゐた。鐵道従業員組合 3

André Malraux

現代フランス作家叢書 II

アンドレ マルロ

Collection
Des
Ecrivains Français
Contemporains

publiée sous la direction de l'A.C.F.

る。自分たちがかつて抱いていた夢や關心をその中に見出すことは、私たちにとっては、おそろしく昔にもまさって愉快である。しかし、苦惱を経てきた今日では、それが別世界から現われたかのような感じがすることを彼らにかくすことはできない……

彼らの後をつく候補者は決して不足しない。戦後のフランスに、あまりにも多くの作家、才能の出現が見られたので、わが國の文學の生命力を憂うる必要はない。しかし、單に社會の現狀に對してのみならず、人間を無限の窮乏と苦しむたい不條理に陥れる世界の力そのものに對して、彼らが提出する起訴狀、つまり彼らの論告は、あまりにも堪えがたいものであり、またあまりにも時に凶いた。形態美に對してあまりにも不信を示すものであるので、私たちはそれに對して、一種の恐慌にとられるのである。わが文學のこうした地獄落ち、暗黒界の墮ちた者たちの絶打ちは、いつたい、どこで停止するであらうか？ 言語の輝かしい高嶺——それだけが至上の肯定の可能性を人間にあたえるものだが、その言語の峰へ向う音響はいつ再開されるであらうか？ 誰が「天使との闘い」(Le combat avec l'ange)をよたたび始めるであらうか？……

全く死滅した過去と、全く不安な未来との間に橋をかけることは困難だと、思われる。もちろん今日でも、多くの職人や、藝術家が、時代の趨勢や出來事に無頓着な作品をかき、他の人が書きこまれてゆく過剰さにも無感覺な作品をものしており、時の流れるままに、筆のおも

Le 4 mai 1949
Tokio.

Mademoiselle,

Je vous remercie infiniment de votre obligeance de nous avoir prêtés pendant si longtemps "La lutte avec l'ange" d'André Malraux. Vous nous avez rendu un bien grand service, car grâce à vous nous sommes arrivés à écrire un livre sur cet auteur avec plus de perspectives et de documentation.

En tant que rédacteur responsable de cet ouvrage, je ne puis assez vous en remercier.

Je dois venir moi-même pour vous présenter nos hommages et remercier, moi,

les divers préparatifs de notre voyage possible pour l'Europe (Congrès de l'International Pen Club de Venise) absorbent tout mon temps, ainsi ^{depuis 29 jours} je ne puis pas faire présenter par une femme qui a connu jadis Mon ami Malraux et qui entourée avec sa femme. Elle sera très heureuse si vous voulez bien la recevoir.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'assurance de mes sentiments respectueux et également celui de ~~mes~~ ^{mes} collaborateurs de ce livre.

Kyo Nomaz

P.S. Mes hommages à M. le Consul général et à Mme. Suzanne Yamazaki.

FROIDECONCHE**NOËL 1988**«Pour les enfants des Ecoles de
FROIDECONCHE et ESBOZ-BREST.»

La fête de Noël est devant la porte,
Avec des fêtes de toutes sortes.
Les enfants attendent le petit Jésus,
Les parents un bon menu.
La mémé reçoit un beau chapeau,
Et le pépé une paire de sabots.
Mais n'oublions pas les solitaires,
qui seuls, ne savent que faire.

Mais pour la fête de Noël,
Je leur souhaite espoir et santé,
que Dieu guide leurs destinées.
Car après cette belle fête,
Arrive une autre année,
que nous voulons commencer,
avec Joie, Humour et Gaité.

BONNE ANNEE

Julien LIBOLD

Vice-Président de la
B.A.L., Section H/RHIN.**LES LEGIONNAIRES ET LA BRIGADE**

Relevé par Jean Pocher (Sarthois du Groupe Ancel) dans la revue mensuelle " Hommes de Guerre " n° 16 de février 1989, un article intitulé " Le R.M.L.E. en Alsace " :

" Enfin le 20 novembre 1944, à 17 heures, le IIIème Bataillon - sans le Commandant Gombeaud, blessé au Buc et remplacé par le Chef de Bataillon Boulanger - pénètre le premier dans la cité du Colonel Denfert-Rochereau. Le même jour, après avoir libéré Ste Marie-aux-Mines le 16, puis Montbéliard le 17, le 1er Bataillon délivre Montreux-le-Château, s'ouvrant ainsi la route de Colmar. Le Capitaine Quelet et l'Aspirant Bonnet de la 3e Cie paient de leur vie cette libération. Plus au sud, le 2e Bataillon s'infiltré dans les collines du Sundgau. Le 21 novembre, il brise une violente contre-attaque menée par la 30ème Division SS de volontaires russes à Courtelevant, puis le lendemain, participe à la prise de Delle sur la frontière suisse.

Le 27, avec la Brigade Alsace-Lorraine du Colonel Berger, alias André Malraux, il libère Dannemarie au prix de violents affrontements.

(En italique dans le texte) : A gauche, les FFI sont bloqués par les MG 42, ils n'ont pas d'artillerie. Et pourtant il faut franchir un bois de huit cents mètres qui fourmille d'ennemis, puis un espace découvert, ce qu'on appelle un glacis. Il faut passer, on passe dans un feu d'enfer. Tous phares allumés, les chars et les half-tracks foncent en faisant feu de toutes leurs pièces. On tire au hasard, frénétiquement, follement, au ras du sol et dans les fossés. Le bois est franchi, mais il manque du monde ! Il faut maintenant traverser le glacis où les 88 tirent en barrage sur nos TD. On rejoint une section de reconnaissance sur une crête. Décimée, elle a tenu son observatoire malgré les coups de boutoir des SS. Elle comportait vingt-quatre hommes au départ; elle n'en compte plus que onze et trois fois dans la nuit, elle a changé de chef ... raconte un des hommes du Bataillon " .

LE BICENTENAIRE

L'ARC DE TRIOMPHE

Quant au XVII^e Le Nôtre traça le jardin des Tuileries, il en prolongea l'allée centrale par une trouée dans une région broussailleuse et maraîchère située au-delà de l'enceinte de Louis XIII et il planta des ormes sur les bords de cette trouée. En 1710, un pont de pierre couvrit le grand égout au niveau de la rue Marbœuf et permit de continuer la trouée jusqu'en haut de la colline du Roule. En 1730, la colline du Roule s'appelait déjà l'Etoile de Chaillot, car plusieurs allées s'y croisaient. Le mur des Fermiers Généraux la contourna par l'est, mais l'avenue même était peu sûre et restait décrite sous Louis XVI comme « une zone torride ou glaciale, un champ de boue ou de poussière au terrain rude et inégal disloquant les plus solides carrosses ». Cette zone inhabitée était obscure la nuit et dangereuse, si bien qu'en 1777 un poste de Suisses fut installé au niveau de la barrière de Chaillot (au niveau du 73 actuel).

Le marquis de Marigny, frère de Madame de Pompadour et surintendant des bâtiments du roi, fit commencer le nivellement de la butte en 1770 sur proposition d'Ange Gabriel, inspecteur des bâtiments du roi. L'objectif était que le chemin fût d'une égale pente de la place Louis XV – maintenant de la Concorde – jusqu'au pont de Neuilly. C'était une partie d'un programme qui sera poursuivi sous Louis XVI par la création à leur largeur actuelle des Avenues maintenant appelées des Champs-Élysées et de la Grande-Armée. On n'avait pas peur de voir grand à l'époque.

Les travaux d'écèlement furent effectués de 1768 à 1774 sous la direction de Perronnet. Il y employa tous les pauvres valides de Paris qui furent payés 15 sous par jour et un peu augmentés en 1772 « afin de ne point faire crier ».

Le résultat de ces travaux fut d'abaisser de 5 mètres le sommet de la colline et les terres enlevées vinrent remblayer les Champs-Élysées et les pentes de nos rues Balzac et Washington.

Vers la même époque, l'habitat commença à se développer sur la partie nord de l'Avenue et dans la rue du Faubourg Saint-Honoré – progressant peu à peu d'est en ouest de 1753 à 1773. Ce fut le cas de l'actuel palais de l'Élysée, construit vers 1718 pour le comte d'Evreux, puis acheté par la marquise de Pompadour. En 1779, sur les bords de l'avenue, elle-même dénommée « avenue des Thuilleries » puis de la Grille Royale, s'installèrent des jeux de paume et de boules, des limonadiers et des restaurateurs qui attiraient une clientèle de gardes françaises ou suisses et de filles, clientèle pour laquelle l'ivresse était mauvaise conseillère, comme souvent dans ce genre d'établissements. En même temps, de 1757 à 1772, Gabriel aménageait la place Louis XV autour d'une statue du roi, dévoilée en 1763, place octogonale cernée de fossés franchis par six ponts de pierres. Après 1790, la Révolution abattit la statue de Louis XV et installa les chevaux de Marly et les statues des grandes villes de France. Enfin, en 1831, Louis Philippe fit ériger au centre l'obélisque de Louqsor offert par Mehemet Ali.

En 1787, la barrière d'octroi, dite barrière de Chaillot, fut transférée dans deux bâtiments construits par Ledoux à hauteur du débouché de nos rues de Tilsitt et de Presbourg qui restèrent là jusqu'en 1860.

La place de l'Etoile devint circulaire au moment des travaux d'aplanissement. Cinq voies rayonnaient alors de la place : la route de Paris à Neuilly (nos avenues des Champs-Élysées et de la Grande-Armée) ; deux chemins de ronde extérieurs au mur d'octroi (nos avenues Kléber et de Wagram) ; l'avenue dénommée en 1806 de l'Impératrice (notre avenue Foch). Mais la place au sommet de la colline du Roule n'avait aucun cachet et le problème se posait de la mettre en valeur.

En 1758, l'ingénieur Ribart de Chamoussat proposa d'y dresser un éléphant triomphal surmonté d'une statue de Louis XV. Vers 1774, Gabriel et Perronnet proposèrent de construire un grand obélisque de marbre blanc. En 1798, le ministère de l'Intérieur mit au concours la décoration de la place et en janvier 1799, 13 projets lui étaient soumis dont aucun ne fut retenu.

Finalement en 1806, après Austerlitz, Napoléon décida d'élever là un arc de triomphe colossal en l'honneur des victoires des armées françaises. Le projet de Chalgrin fut retenu et la première pierre posée le 15 août 1806. Mais le sol calcaire n'offrait aucune garantie de solidité pour une telle masse. Il fallut établir à 8 mètres de profondeur un sol factice de pierres de taille sur une superficie de 54 m x 27 m et ces travaux de fondation durèrent deux ans.

Personne n'imaginait quel serait l'effet obtenu quand l'ensemble serait terminé. Aussi, on profita de l'entrée solennelle de Marie-Louise à Paris le 2 avril 1810 pour dresser une maquette grandeur nature du monument en toile peinte posée sur une charpente. Mais on disposait de peu de temps et les charpentiers normalement payés 4 francs par jour réclamèrent 9, puis 18, puis 24 francs, ce qui leur valut d'être réquisitionnés et de n'être finalement payés que 4 francs. Mais tout fut prêt à temps et l'effet jugé saisissant.

Toutefois, l'Empire voyant les difficultés extérieures s'amonceler devant lui, Napoléon commençait à se désintéresser du projet. La mort de Chalgrin le 20 janvier 1811 n'arrangea pas les choses et le retour des Bourbons encore moins. Mais l'Arc de Triomphe restait à 5 ou 6 mètres de hauteur et Louis XVIII, s'il fit enlever les échafaudages, ne le fit pas raser. Mieux même, le 9 octobre 1823, il ordonna la reprise des travaux : l'Arc de Triomphe devait glorifier les armées victorieuses en Espagne. Successivement Goust, Huyot et Blouet prirent la direction des travaux, mais sans hâte : les Parisiens, toujours moqueurs, parlaient de « l'unique maçon de l'Arc de Triomphe ». En 1830, un désespéré trompa la surveillance du chantier et se jeta du haut de l'arc : il avait donc quand même grandi. Finalement, la maçonnerie fut enfin terminée en 1831 et en 1833 Thiers répartit entre les sculpteurs de l'époque les commandes de sculptures qui devaient être consacrées à la gloire des armées de la Révolution et l'Empire et non plus seulement de la guerre d'Espagne. Reçurent ainsi des commandes : Rude (le départ de 1792 dit « la Marseillaise »), Etex (« la Résistance » et « la Paix »), Cortot (« le Triomphe de 1810 »), Pradier (« les Renommées »), Feuchères, Gechter, Marochetti, Chaponnière, Lemaire, Seurre, Brun, Jacquot, Laitier, Caillouette se partageant les frises et les bas-reliefs. Enfin, pour éviter la nudité des surfaces planes entre les sculptures, on décida en 1836 d'y graver les noms des généraux et des batailles de l'Empire. Mais l'établissement de ces listes fut ardu et donna lieu à de nombreuses controverses dont les dernières ne furent réglées qu'en 1895. En particulier, Victor Hugo écrivit en 1837 un poème « A l'Arc de Triomphe » dédié à son père, précisant tous ses titres puis ajoutant « Non inscrit à l'Arc de Triomphe ». En tout actuellement, 660 généraux et 128 batailles figurent sur ces listes.

Le 29 juillet 1836, Louis Philippe inaugura l'Arc de Triomphe tel qu'il était, c'est-à-dire sans couronnement. De nombreux essais de couronnement ont été faits :

- En 1838, un char de triomphe, traîné par 6 chevaux ;
- En 1842, une effigie de l'Empereur, campé sur un amas d'armes ;
- Et d'autres suggestions ou essais infructueux : une grande étoile, une couronne, un aigle gigantesque, une statue de la Liberté, Napoléon debout sur le globe terrestre, l'éléphant de la Bastille.
- Finalement, pour les funérailles de Victor Hugo en 1885, on essaya un quadrigé.

Tout cela n'eut pas de suite et l'Arc de Triomphe a toujours son sommet plat sans couronnement.

Il est amusant de citer quelques chiffres : la construction a coûté 9 303 507,79 F. L'ensemble mesure 50 mètres de haut et 45 mètres de large. A l'intérieur, des salles ont été aménagées où a été installé un musée. Il est même possible de monter sur la plate-forme toujours non couronnée.

En 1857, sept nouvelles avenues rayonnant à partir de l'Arc de Triomphe furent ouvertes et reçurent des noms issus des gloires impériales : Friedland, Reine Hortense (devenue Hoche), Roi Jérôme (devenue Mac Mahon), Essling (devenue Carnot), Eylau (devenue Victor Hugo), Iéna et Joséphine (devenue Marceau). Ainsi, douze avenues convergeaient. Alors une place de 240 mètres de diamètre autour de laquelle Hittorf édifia en 1858 douze hôtels d'architecture semblable et ne dépassant pas 16 mètres de haut. Haussmann jugea ces immeubles trop bas pour être en harmonie avec les proportions de la place et fit planter des massifs d'arbres pour les masquer. Et c'est en 1863 que la place reprit le nom de Place de l'Etoile.

Dans le même temps, tout le long de l'avenue des Champs-Élysées, depuis 1840, se sont édifiés de nombreux hôtels créant de nouveaux quartiers (Marbeuf et Beaujon par exemple) qui au second Empire donnèrent à l'avenue tout son éclat et en firent la demeure de tout le monde élégant : Hôtels de la comtesse Le Hon, du duc de Morny, de la Païva par exemple. De nombreuses personnalités ont habité les immeubles de cette avenue sous le second Empire et la 3^e République avant qu'elle ne soit envahie depuis une cinquantaine d'années par les commerces de luxe et les cinémas de toutes sortes.

C'est ainsi que progressivement s'est constitué cet ensemble qui assure une vue perspective des Tuileries à l'Arc de Triomphe et même au-delà et, depuis deux siècles environ, est le théâtre naturel des événements marquants de l'histoire de France. La Révolution a inauguré les défilés sur les Champs-Élysées pour éviter le centre de Paris trop marqué par les souvenirs royaux.

Le 5 octobre 1789, c'est le cortège de 7 à 8 000 mégères conduites par Théroigne de Méricourt et Reine Audu pour aller à Versailles chercher du pain. Elles étaient suivies par des milliers d'hommes, chômeurs ou gens sans aveu, puis par la garde nationale. Le roi, prévenu du départ de cette foule bien que disposant de troupes sûres, se refusa à les faire intervenir. Vers 18 heures, le château était assiégé par la foule qui bivouaqua sur place. Le 6 au matin, les grilles furent forcées, des gardes du corps assassinés et les émeutiers pénétrèrent jusqu'à la chambre de la Reine. Dans la matinée, le roi céda et décida de revenir à Paris aux Tuileries. L'itinéraire passait encore par l'avenue des Champs-Élysées qui vit ainsi la voiture royale escortée par la foule qui criait : « Nous ramenons le Boulanger, la Boulangère et le Petit Mitron », mais aussi par les bandits qui portaient au bout de leurs piques les têtes des vingt gardes du corps égorgés le matin. Il était 11 heures du soir à l'arrivée aux Tuileries et le roi était devenu l'otage du peuple de Paris.

Le 25 juin 1791, c'est par le même chemin que la famille royale revint aux Tuileries après la fuite à Varennes. La garde nationale alignée le long des Champs-Élysées faisait la haie la crosse en l'air et des placards avertissaient les passants : « Celui qui applaudira le Roi sera bâtonné, celui qui l'insultera sera pendu ».

La suite de l'histoire de la Révolution se cantonna sur la place de la Révolution (maintenant place de la Concorde) où sévit la guillotine et c'est là que Louis XVI marcha à l'échafaud le 21 janvier 1793. Dès la fin de la Terreur, les alentours des Champs-Élysées virent revenir les voitures et cavaliers en une sorte de cavalcade pour se rendre pendant la semaine sainte en pèlerinage à l'abbaye de Longchamp comme c'était l'habitude avant 1789. Mais on vit aussi le retour des filles, des fripons, des joueurs de bonneteau et le restaurant Ledoyen commença à devenir à la mode. Le soir du sacre de l'Empereur en 1804, Lebon, inventeur du gaz d'éclairage, fut assassiné dans un fourré obscur.

Le 2 avril 1810, comme déjà dit, Marie-Louise, la nouvelle impératrice, fit son entrée dans Paris par les Champs-Élysées après être passée sous une maquette de bois et de toile de l'Arc de Triomphe. Ce fut aussi par ce chemin en sens inverse, mais sans pompe, que le 29 mars 1814, elle quitta Paris pour fuir l'invasion.

Le surlendemain, pour célébrer leur victoire, les troupes alliées défilèrent sur les Champs-Élysées devant le Tsar Alexandre, le Roi Guillaume de Prusse et le Prince Schwarzenberg représentant l'Empereur d'Autriche. Le soir même, les cosaques y bivouaquèrent, provoquant de nombreux dégâts, leurs chevaux allant même jusqu'à brouter l'écorce des arbres. Ils furent remplacés du 7 juillet 1815 au 1^{er} janvier 1816 par les troupes anglaises qui ne firent d'ailleurs pas moins de dégâts et en 1817, il fallut entamer de grands travaux de remise en état.

La campagne victorieuse du duc d'Angoulême en Espagne donna idée à Louis XVIII d'utiliser le site grandiose pour la gloire de ses armes et c'est ainsi que le 2 décembre 1823 les troupes victorieuses défilèrent sous l'Arc de Triomphe derrière le prince, fils du futur Charles X.

En 1828, la cession par l'Etat de l'avenue à la ville de Paris est le signal d'aménagements nouveaux et d'embellissements : trottoirs, contre-allées, éclairage et création d'établissements publics de loisirs. Le 4 juillet 1837, le duc Ferdinand d'Orléans, fils et héritier de Louis-Philippe, fit, par l'Arc de Triomphe et l'avenue des Champs-Élysées, une entrée solennelle dans Paris avec la princesse Hélène de Mecklembourg qu'il venait d'épouser le 30 mai précédent. Mais, 5 ans plus tard, le 3 août 1842, c'est la dépouille mortelle du même duc qui fit une halte sous la voûte après son accident mortel en allant à Neuilly saluer sa mère : le cheval de sa voiture s'étant emballé, il fut jeté à terre sur les pavés de la « route de la Révolte » près de l'actuelle porte des Ternes où fut édifiée en sa mémoire l'actuelle chapelle Notre-Dame de la Compassion.

Mais, entre ces deux dates, a eu lieu le retour des cendres de Napoléon. Une expédition avait été, sous le commandement du Prince de Joinville, rechercher à Sainte-Hélène le cercueil de Napoléon et elle rejoignit Paris le 15 décembre 1840. Un cortège imposant accompagna le cercueil de l'Arc de Triomphe où il avait fait halte jusqu'aux Invalides où devait avoir lieu l'inhumation définitive. 100 000 Parisiens s'étaient déplacés malgré un froid intense pour rendre à l'Empereur un dernier hommage. Ce fut là l'une des premières grandes cérémonies nationales à prendre place dans cet ensemble urbain de grande allure.

Le second Empire n'a pas donné lieu à souvenir particulier dans ces hauts lieux mais les séquelles de sa chute se firent sentir : la Commune de Paris entreposa de la poudre à canon dans l'Arc de Triomphe et y installa 5 pièces d'artillerie. Il était normal que les Versaillais en fassent un objectif de leur artillerie installée au Mont Valérien et les sculptures eurent à en souffrir : coût 100 000 francs de l'époque pour remise en état.

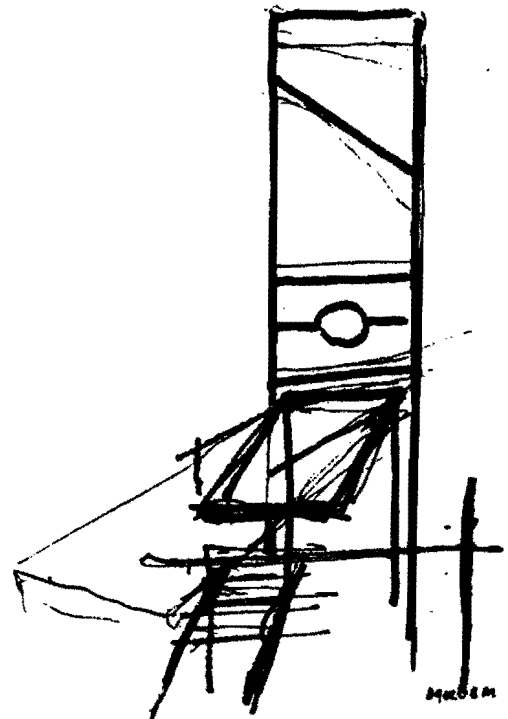
Sous la III^e République, une tradition se fit jour : au cours des funérailles de personnalités célèbres, faire faire une halte à leur cercueil sous la voûte de l'Arc de Triomphe. Sans être assuré d'être exhaustif, on peut retrouver ce rite pour les funérailles de Thiers en 1877, de Gambetta en 1882, de Victor Hugo en 1885, de Lazare Carnot en 1889, de Mac Mahon en 1893, de Sadi Carnot en 1894, de Foch en 1929, de Joffre en 1931, de Leclerc en 1947, de de Lattre en 1952. Il en fut de même lorsque le corps de Lyautey fut rapatrié du Maroc.

En dehors de ces célébrations funèbres quasi rituelles, la fin de la guerre mondiale amena, le 14 juillet 1919, le défilé de la Victoire avec en tête les maréchaux Joffre et Foch. Il faut noter que ce défilé fut un des premiers à donner lieu à un reportage cinématographique, ce qui nous paraît banal actuellement.

LE SOUVENIR FRANÇAIS n° 393 4. 8. 88

LA GUILLOTINE

La guillotine est l'œuvre de trois hommes : le Docteur Joseph Ignace Guillotin (1738-1814), médecin et homme politique, qui lança l'idée et lui donna bien malgré lui son nom ; le Docteur LOUIS, brillant professeur de chirurgie qui en conçut les plans sur ordre du Comité de Législation (1791) et Tobias Schmidt, menuisier allemand. Cette machine, dont on usait sous une autre forme depuis le XVI^e s. en Italie et dans le Midi de la France, instrument servant à décapiter, fut créée dans un but humanitaire : supprimer les affreux tourments de la justice sous l'ancien régime, instaurer un supplice unique pour tous et abréger les souffrances du condamné.



Le 1^{er} décembre 1789, le Dr. Guillotin présentait ainsi sa "fille" à l'Assemblée Constituante : "Avec ma machine, je vous fais sauter la tête en un clin d'œil et sans que vous éprouviez la moindre douleur"; un immense éclat de rire salua son discours. On n'allait pas rire longtemps. Avec le "rasoir national" s'ouvrait l'ère effroyable des exécutions politiques de masse de la Terreur. "La Veuve" fut adoptée le 20 mars 1793 et fonctionna pour la première fois le 25 avril de cette année-là. Elle sera perfectionnée et le nouvel engin utilisé le 30 août 1793.

"Sous la Terreur la guillotine fut partout : peinte sur les assiettes, les tasses, les tabatières, aux enseignes des restaurants, montée en bagues ou en brucles d'oreilles, en coupe-fruits sur les tables élégantes. On en fit même des jouets à offrir aux enfants sages. Le peuple se pressait aux exécutions, comme au spectacle, et on applaudissait la virtuosité du boucher: moins d'une minute et demie par tête. Elle avait été baptisée le Vassistas, la Planche à assignats, la Chatière, le Raccourcisseur national, le Rasoir à Charlot, monter à l'échaffaud, c'était jouer à la main chaude, faire la bascule, éternuer dans le sac, demander l'heure au vassistas, essayer la cravate à Capet..."

"La loi des suspects, votée en septembre 1793, permettait d'arrêter n'importe qui, sous n'importe quel prétexte. Hommes, femmes, vieillards, enfants... la Terreur n'épargnait personne. Le terrible Fouquier-Tinville les faisait comparaître, juger, condamner et exécuter dans la même journée. Une toute jeune femme en réchappa de justesse : modèleuse et sculpteur, elle était déjà fort connue pour ses figures de cire saisissantes de vie. Elle émigra à Londres, y ouvrit un musée - aujourd'hui encore célèbre dans le monde entier - auquel elle donna son n. : Madame Tussaud."

(Selon une documentation de Jean Montagne - MHSF)

LE TRAINEAU

Le lundi 7 décembre 1812, à Gragow, dans le Grand-Duché de Varsovie, le comte Gérard de Rayneval qui se rendait en France avec quelques amis dans sa dormeuse à roues fut arrêté par la neige amoncelée. Déjà plusieurs fois depuis le début de leur voyage - ils venaient de Russie - ils avaient dû descendre et pousser leur voiture. A ce train-là, il risquait de n'arriver jamais et pourtant des affaires urgentes l'appelaient à Paris : il lui fallait absolument un traîneau. Il y en avait justement un, propriété du sénateur polonais Wybicki.

On demanda à l'acheter, le sénateur refusa... La discussion s'éternisait quand tout à coup, Wybicki changea d'avis et insista pour offrir le traîneau qu'il refusait obstinément de vendre quelques instants plus tôt : il venait d'apprendre que ce M. de Rayneval qui s'en retournait en France si pressé, n'était autre que Napoléon lui-même !

L'époque était terrible : La Grande Armée n'existait plus, anéantie en Russie; complots et trahisons se multipliaient; en France, le général Malet et ses complices avaient bien failli s'emparer du pouvoir. Par une action fulgurante, Napoléon qui avait saisi le danger mortel menaçant son trône regagnait Paris à marches forcées... Grâce au traîneau du sénateur, l'Empire serait sauvé.

(17.)

NAPOLÉON IV

De Gerstein, j'ai pris la route d'Erstein-Obernai, puis je me suis rendu au cimetière de Meistratzheim. Comme il faisait encore jour j'ai voulu faire un pèlerinage prévu depuis fort longtemps.

J'avais un jour lu que dans ce cimetière était une tombe d'un grand Ami de Napoléon III. Un personnage hors du commun, dont la vie est liée au Second Empire. Son Nom Xavier UHLMANN né en 1828 à MEISTRATZHEIM, officier des cuirassiers; c'est à ses côtés que le jeune prince Napoléon reçu le baptême du feu en 70 du côté de Sarrebrücken. Il accompagna la famille impériale dans son exil à Farnborough, en Grande-Bretagne. Là il devint le précepteur du prince⁽¹⁾ entré dans l'armée anglaise. Le jeune prince voulant prouver sa valeur, s'engagea comme volontaire pour l'expédition contre les Zoulous en Afrique du Sud. L'impératrice Eugénie confia son fils à Xavier Uhlmann; il partit avec lui. En 1879 ils sont parmi le corps expéditionnaire qui enlève l'un des villages fortifiés des Zoulous, un Kral, qui sera baptisé Fort Napoléon en souvenir des actes de bravoure du prince. Quelques jours plus tard, lors d'une patrouille, il se ra tué. Uhlmann fut blessé, mais apprendra la terrible nouvelle en ville et le Chef du Corps expéditionnaire le cherchera de communiquer l'irréparable à l'Impératrice.

/...

(1) Eugène, Louis, Napoléon, fils de Napoléon III, prince impérial français (Paris 1856 - Lundi Zoulouland 1879)

Uhlmann resta à Farnboroug et pourtant il pensa toujours à son Alsace nata. Il mourut le 27 Juillet 1904. Suivant sa dernière volonté son corps sera rapatrié à Meistratzheim. Je me trouve devant sa dalle funéraire, elle nous apprend qu'il fut valet de chambre de son altesse impériale Louis Napoléon IV et trésorier de sa majesté l'Impératrice Eugénie.

Rêveur je suis devant cette dalle, la nuit tombe, mon ami Denzer doit me rappeler qu'il est l'heure de partir vers MULHOUSE.

Voilà sur les berges du Bruch, quelques parcelles, de grande histoire. Ils nous font comprendre que l'histoire des hommes s'écrit partout mais un Alsacien dans l'histoire de Napoléon et encore du N° IV qui connaît ceci?

Julien Libold

P. S. par le Président Bernard Metz :

"A propos de l'Impératrice Eugénie, j'ai appris par une dame de 92 ans, encore très lucide et qui écrit ses souvenirs d'avant 1914 et de 14-18 que dans le Canton de Truchtersheim auquel appartient son village natal, elle a connu quelques Vétérans des Armées de Napoléon III qui recevaient chaque trimestre une pension versée par l'ex-impératrice et qu'à cette occasion, ils se réunissaient dans une auberge après l'avoir perçue chez le percepteur allemand..."

2 AOÛT 1914

Le dimanche 2 août 1914 a été tué le Caporal André Peugeot du 44^e Régiment d'Infanterie en mission au poste frontière de Joncherey (Territoire de Belfort) par le lieutenant Meyer, officier prussien, trente heures avant la déclaration de la Guerre 1914-1918 à la France par l'Allemagne impériale. Le corps fut enterré à Etupes (Doubs). Des monuments commémorent aujourd'hui ces faits.

Qu'il nous soit permis de rapprocher de cet événement l'article suivant qui relate un premier geste de la réconciliation européenne franco-allemande en 1989, 75 ans après...

BRIGADE FRANCO-ALLEMANDE

La création de la "Brigade Franco-Allemande" a été officialisée le 12 janvier 1989 lors d'une cérémonie officielle à Böblingen au Sud de Stuttgart à la "Wilderdmuth-Kaserne" présidée par les Chefs d'E.M. des Armées de Terre des deux Nations européennes au son de la Marseillaise et du Deutschlandlied (Général d'Armée Gilbert Forray - Generalleutnant Henning von Ordanza). L'Unité devrait être opérationnelle le 1^{er} octobre 1990, ses éléments étant stationnés à Böblingen, Donaueschingen, Stetten et Horb comprendront des troupes françaises et allemandes d'infanterie, de blindés, d'artillerie. La mission de la Brigade est de mettre au point "des options de coopération et d'interopérabilité tactique et logistique dans la zone Centre Europe". Elle participera également à des "opérations dans le cadre de la défense commune".

L'embryon mixte d'EM comprend à ce jour de janvier 1989 34 Français (dont 2 sous-officiers féminins et 14 Alsaciens, ce qui facilite les échanges) et 22 Allemands (dont certains ont une mère française). Les militaires ont "un comportement exemplaire, un esprit d'équipe et une camaraderie sœur-prochaine".

(Réf. DNA. R. Reinheimer - 13. I. 89)

*

"Seigneur ayez pitié des fous et des folles"

Baudelaire

[NdlR = cette citation n'a rien à voir avec le texte ci-dessus]

*

"Celui sème dans les larmes moissonne avec des cris de joie"

Ps. 126, 5

IL Y A AUSSI LA DEFENSE

de l'ORTOKRAF, de la GAMAIRE, du STIL etc
illustrée pour les destinataires d'une circulaire publicitaire

Etes-vous "pour" ou "contre" ?





"La lecture des philosophes nous enseigne que, lorsqu'il voit arriver deux gendarmes, le sage se réjouit en pensant qu'ils pourraient être trois"

Jacques Faizant (Jours de France)

*

"Une journée de vie, c'est pour moi une journée au terme de laquelle je puisse me dire :
« Je peux mourir maintenant, ma journée a été digne d'être la dernière »

Michèle Barzach (Le paravent des égoïsmes)

*

L'ENFANT

La venue au monde d'un enfant génère des devoirs aux parents et à la société, une responsabilité qui ne saurait être refusée tant elle serait contre nature. Il s'agit, bien entendu, de tous les enfants sans exception aucune et sans distinction ou discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politique ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

L'enfant doit bénéficier d'une protection spéciale, afin d'être en mesure de se développer d'une façon saine et normale sur le plan physique, intellectuel, moral, spirituel et social dans des conditions de liberté et de dignité. Il a droit à une alimentation, à un logement, à des loisirs et à des soins médicaux adéquats; physiquement, mentalement ou socialement désavantagé, il doit recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation.

Il a droit à grandir sous la sauvegarde et sous la responsabilité de ses parents dans une atmosphère d'affection et de sécurité morale et matérielle, ainsi qu'à une éducation gratuite et obligatoire au moins aux niveaux élémentaires, sans être privé de jeux et d'activités récréatives ou soumis à la négligence, à la cruauté, à l'exploitation, à la traite sous quelque forme que ce soit. Il sera protégé contre les pratiques qui peuvent pousser à la discrimination raciale, religieuse ou toute autre forme et il sera élevé dans un esprit de tolérance, de fraternité et d'amitié entre les peuples.

(Droits de l'Enfant - ONU 20.11.59)

" On est ordinairement le maître de donner à ses enfants ses connaissances ; on l'est encore plus de leur donner ses passions. "

de Montesquieu

CONSEILS A SUIVRE APRES UN CAMBRIOLAGE

1) Dès que vous avez connaissance du vol, faites une déclaration à la police, et demandez un récépissé.

2) Evitez de modifier l'état des lieux avant que la police ne vous y autorise. Si le voleur a utilisé de fausses clés, conservez la serrure forcée que vous avez remplacée jusqu'à l'expertise.

3) Avisez votre assureur au plus tard dans les 24 heures (certains contrats prévoient 48 h) qui suivent la découverte du vol, de préférence par lettre recommandée. Envoyez-lui par ailleurs le récépissé de déclaration remis par la police.

4) Réunissez toutes les preuves possibles des circonstances du vol: prenez des photos, sollicitez le témoignage d'un ami ou d'un voisin, faites procéder si nécessaire à un constat d'huissier (trace d'effraction, état des lieux).

5) Faites l'inventaire des objets disparus en mentionnant leur valeur (factures utiles). Transmettez-le à la police et envoyez-en un double à votre assureur dans les délais prescrits.

6) Dressez la liste des éventuelles détériorations mobilières et immobilières et faites faire des devis pour en estimer le coût.

LA PENSION DE REVERSION

Le conjoint survivant d'un assuré décédé (ainsi que les ex-conjoints divorcés non remariés) peut bénéficier, sous certaines conditions, (âge, durée du mariage, enfants, ressources, cumul plus droits personnels, remariage, situation du conjoint divorcé) d'une partie (50 - 52 ou 60 %) de ses retraites (de base et complémentaires) : c'est ce qu'on appelle la " pension de réversion ". Celle-ci existait dans les régimes ayant été établis avant que ne soient créées (1945) les " assurances sociales ", ce qui en explique la complexité actuelle (1988) en ce qui concerne l'attribution et le taux applicable.



POUR FACILITER LES DEMARCHES DES HERITIERS

Les " papiers de famille " sont à rassembler sous forme de quelques dossiers dans un endroit connu de votre conjoint, de vos enfants ou d'un " exécuteur testamentaire " auxquels il vous appartient de faciliter la tâche; cela fera partie des bons souvenirs que vous laisserez derrière vous, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une tâche aussi facile que l'on s'imagina.

En première urgence, mettez dans une grande enveloppe ou une chemise cartonnée les documents suivants : votre " livret de famille " (si vous avez été marié plusieurs fois et surtout si vous avez des enfants de lits successifs, gardez tous les livrets ou leur duplicata; à chaque mariage, vous en recevez un nouveau), votre " contrat de mariage " (une copie du jugement de divorce et des décisions de justice vous ordonnant de payer des pensions alimentaires).

Dans un deuxième dossier, vous classerez : " donations " consenties aux héritiers ou entre époux (voir bulletin n° 209 - II.88), (en cas de divorce par consentement mutuel, les donations peuvent rester juridiquement valables, mais vous pouvez faire une révocation) le " testament " (s'il est olographe ", c.à d. écrit entièrement de votre main, il n'est enregistré qu'à votre décès, mais un héritier peut donc le subtiliser ou le détruire; il vous est conseillé, quelle que soit la confiance que vous puissiez avoir en vos héritiers, de mettre votre testament en dépôt chez un notaire, chez qui vous conservez toujours la possibilité de le modifier ou de le révoquer à tout moment; si votre testament est sous forme " authentique ", aucun problème puisque sa conservation est obligatoirement par le notaire; il est à noter que pour ce genre de testament vous pouvez le changer ou l'annuler à tout moment y compris par un testament olographe ou des " codicilles"). Si le testament est déposé entre les mains d'un notaire ou d'un exécuteur testamentaire, indiquez-en l'adresse.

On trouvera dans un troisième dossier : - titres de propriété, - actes sous seing privé ou notarié, - documents concernant des crédits non encore remboursés, - acte de notoriété et copie de la déclaration de succession ou partage éventuel (au cas où vous-même auriez hérité), - nom du notaire rédacteur d'un acte de vente et de l'acquéreur, - relevé des valeurs mobilières (actions, obligations, etc..), - inventaire de valeurs immobilières, - polices d'assurance-vie, - factures

de travaux effectués sur un bien propre d'un des époux et payés par les deniers communs (régime matrimonial communautaire), - titres de retraite et de pension, - dossiers de Sécurité Sociale, - comptes bancaires et d'épargne, - dossier des impôts (justificatifs de paiement des impôts locaux sur les trois dernières années, idem pour les déclarations des revenus et les avis d'imposition), - factures d'achats importants (meubles, téléviseur, magnétoscope, tableaux, oeuvres d'art, argenterie, etc..), - photocopie de la carte grise de votre voiture.

NB : Si vous n'avez pas spécifié dans le dernier testament en date : " Le présent testament révoque le (les) précédent (s) ", deux testaments à dates différentes peuvent coexister et ne pas s'annuler.

Etes-vous certain que le texte
ci-dessus ne vous concerne pas ?

✕

D E S T E S T A M E N T S

A titre anecdotique, nous indiquons ci-après les divers testaments, dont la connaissance peut être fort utile.

Le " Testament-partage " ou partage testamentaire consiste à répartir entre tous vos enfants vos biens selon des lots préattribués en respectant néanmoins la réserve de chacun d'eux. Le partage ne devient effectif qu'après votre décès et non antérieurement comme pour la " donation-partage " (qui vous dépossède de vos biens de votre vivant); son enregistrement obligatoire doit avoir lieu dans un délai de trois mois suivant le décès du testateur; elle peut être révoquée par son seul auteur et à tout moment. Il n'y a pas d'avantage fiscal.

Le " Testament mystique " (ou secret) écrit par vous, ou par un tiers en cas d'impossibilité physique, est à remettre cacheté et scellé au notaire devant deux témoins. Le notaire en dresse procès-verbal (acte de souscription) et le garde au secret.

Le testament " sur un bateau " (en cas de croisière) se fait en place d'un testament " olographe " (écrit en entier de la main du testateur) et est à confier à une personne très sûre ou à un agent diplomatique ou consulaire à l'escale. Si impossibilité, le commandant de bord ou le capitaine du bateau (à défaut son second) peut recevoir le document en présence de deux témoins, mais six mois au plus après le retour, le testateur doit refaire le testament dans des conditions juridiques normales.

Le testament " sur une ile " française, isolée par suite d'un événement extraordinaire (tempête, épidémie, raz-de-marée) et en l'absence d'un office notarial ou pratique connue sur un bateau auprès d'un juge de tribunal d'instance ou à défaut auprès de tout officier municipal.



LES COMPTES BANCAIRES APRES DECES

Dès qu'il y a décès, entre en vigueur l'article 1939 du Code civil, qui stipule qu'en cas de mort de la personne qui a effectué un dépôt à la banque, cette dernière ne peut le rendre qu'à son héritier. La banque ou le CCP bloqueront donc tous les comptes du défunt : argent déposé au nom du défunt, livrets d'épargne (logement, retraite, populaire, etc..), comptes titres (portefeuille de valeurs mobilières. Une exception pour celles-ci si l'héritier, ou le notaire agissant pour les héritiers, ordonne de vendre certaines valeurs boursières dans l'intérêt du patrimoine qui reste toutefois bloqué à sa nouvelle valeur).

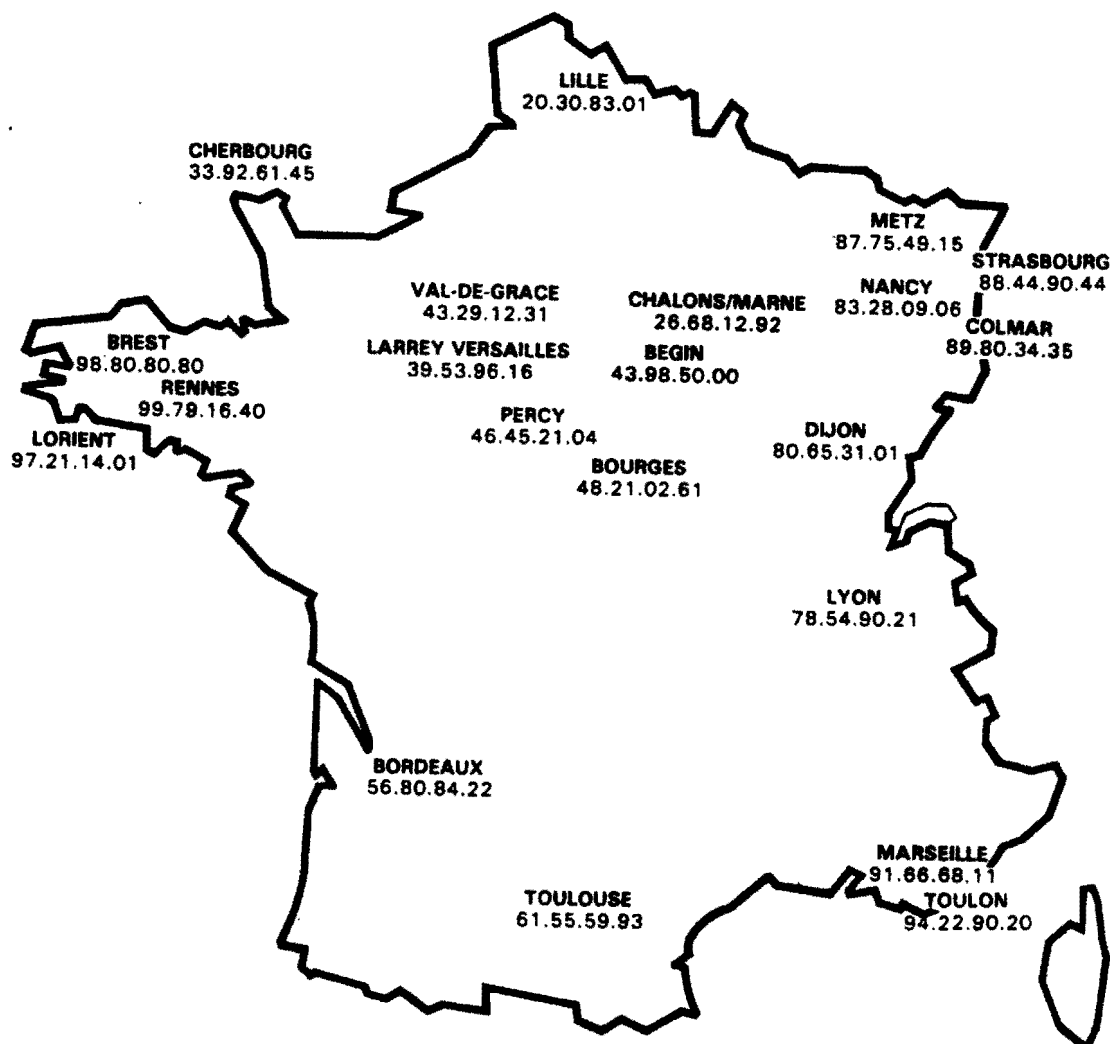
La banque doit régler, si les disponibilités le permettent, certaines dépenses : chèques et factures de cartes de crédit ou bancaires, frais d'obsèques jusqu'au plafond de 15.000.-francs, impôts et taxes à leur échéance, frais de dernière maladie peu élevés, engagements liés à l'exploitation d'une entreprise individuelle. Le conjoint survivant peut se trouver sans ressources à la suite d'un tel blocage; pour y pallier, le couple aurait pu ouvrir des " comptes joints " au nom de M. X " ou " Mme X (et non de M. X " et " Mme X), dont disposera le survivant (sauf intervention de l'héritier). A noter qu'une " procuration " générale s'éteint avec celui qui l'a donnée.



Les hôpitaux des armées

mettent leurs moyens à la disposition
des membres actifs, réservistes, appelés
de la collectivité militaire.

*Tous renseignements (sur consultations, soins externes et hospitaliers)
peuvent être obtenus par téléphone aux numéros indiqués*



AGONISER

Dans mes fonctions électives, j'avais eu l'occasion de visiter des salles communes d'hôpitaux où l'on souffre et où l'on meurt au milieu des autres, dont le destin, à plus ou moins courte échéance, est identique. Dans les couloirs s'entassaient tant bien que mal des malades, dont la promiscuité est horrible, parfois répugnante, mais toujours sans respect

pour la dignité de l'homme. C'est dans cette ambiance délétère, où geignent, crient ou hurlent les patients, que d'aucuns "s'en vont" dans la souffrance, dans la peur et dans l'épuisement. C'est pire lorsqu'un acharnement thérapeutique les a maintenus artificiellement et parfois contre leur volonté en une vie végétative mettant à dure épreuve les équipes soignantes; il est des moribonds qui sont conscients jusqu'au bout de cette privation de liberté, de ce manque de dignité de vivre et de mourir, trop souvent décidés en-dehors d'eux par l'entourage médical et familial. Ils sont les otages de l'hypocrisie, de la superstition, du mensonge, - maladies modernes de notre société civilisée -, de la peur des autres et de tout ce qui écrase par un anonymat qui se voudrait protecteur.

Je n'avais pas cru possible ce que Simone de Beauvoir écrivait : " Sous prétexte de respecter la vie, les médecins s'arrogent le droit d'infliger aux êtres humains n'importe quelle torture et toutes les déchéances. C'est ce qu'ils appellent leur devoir ". Après avoir subi des examens médicaux et cotoyé d'autres personnes, - hommes, femmes, enfants et vieillards -, je dois avouer avoir éprouvé profondément cette atteinte à la dignité et au respect dus à mon corps et à mon âme. " Les techniques médicales séduisent ceux qui ne les connaissent pas, mais en même temps les effrayent dans la mesure où ils craignent d'être soumis à elles ". Quoique je sache que les " droits et les devoirs du médecin sont corrélatifs à ceux du patient, " - le praticien ne peut agir que si le malade l'y autorise explicitement et implicitement -, j'appréhende toujours la consultation au cours de laquelle je me sens humilié et privé partiellement de ma liberté. Cela me fait évoquer l'animal cerné par une meute enragée; il est affolé de terreur et finalement paralysé avant le coup de grâce. Ceci devait être ainsi dans les camps de concentration.

Vous y allez un peu fort ! clamera-t-on dans l'amphithéâtre. Je vous l'avais annoncé, il s'agit de tabous. Qui connaît la vérité en ce qui concerne la mort d'un vieillard, souvent " vécue par son entourage médical sur le plan affectif comme une frustration et sur le plan professionnel comme un échec " (M. Porot) ? " Que signifie la vie biologique si elle est obtenue au prix d'une atteinte grave à la liberté de quelqu'un ? Respecter la vie d'un homme, c'est respecter la vie d'un homme mortel. Lorsque la lutte contre la mort devient tentative de dénégation de la mort, elle est négation de la condition humaine et ne peut alors que conduire à des attitudes inhumaines ". - Et que faites-vous de la Loi et de l'Ethique ? - A vouloir légiférer en trop de domaines avec l'intention de protéger la liberté des individus, on risque d'emprisonner ces individus dans les mailles d'un filet juridique abstrait et inadéquat ". Ma réflexion conduit également à être contre les sanctions pénales prises envers un membre du corps médical pour avoir commis une erreur technique de diagnostic ou de pronostic, voire d'avoir cédé à la supplique d'abréger d'insurmontables souffrances. Nul n'est un surhomme.

Au moment où l'état d'un malade s'aggrave, l'homme a besoin d'être entouré, écouté, compris, soutenu, aimé. Mais très vite il s'apercevra que l'entourage le fuit : médecins et soignants écourtent les visites, la famille les espace ou se cantonne dans un mutisme attristé qui augmente chez le mourant l'angoisse et la peur, la résignation ou l'agressivité, le repli sur lui-même et la rupture de toute communication. Il est seul. C'est précisément à cet instant qu'il lui faut une présence discrète, permanente, affectueuse. Des équipes médicales se forment maintenant dans cet esprit d'accompagnement à la mort; elles agissent pour respecter le " droit à la mort " des hommes, droit de mourir dans la dignité humaine en toute sérénité (et non le droit de se donner ou de se faire donner la mort). J'espère avoir ouvert une porte dans

ce long couloir obscur et mystérieux. Je souhaite que les responsables de notre pays comprennent que la " protection " sociale ne sera que stérile et coûteuse tant qu'elle n'est pas complétée par " l'accompagnement " des malades et des mourants. Puissent les admirables équipes spécialisées proliférer et leur action s'étendre à tous les hôpitaux!

Paul Meyer

E U R O P E

Nous avons parlé du Conseil de l'Europe (voir n° 209 - II. 88 - p. 11). Etant donnée l'entrée en vigueur du " marché unique européen dans les prochaines années (1993), il est intéressant de mieux connaître la Communauté Economique Européenne (CEE) gérée par des institutions communes :

- la Commission Européenne assure le respect des règles communautaires et veille à l'application de leurs dispositions. Elle comprend 16 membres ayant un mandat de 4 ans.
- le Conseil des Ministres (Ministres des Etats membres) arrête les principales politiques de la Communauté. Chaque Etat en assure à tour de rôle la présidence pendant 6 mois. Trois fois par an, les Chefs d'Etat et le Gouvernement se réunissent en Conseil Européen pour donner l'impulsion et l'orientation de la politique européenne (à ne pas confondre avec le Conseil des Ministres).
- la Cour de Justice siégeant à Luxembourg est formée de juges et d'avocats généraux nommés pour 6 ans. Sa mission est de contrôler les actes de la Communauté et des Conseils (Ministres et Gouvernement) qui seraient incompatibles avec les Traités. Elle se prononce sur l'interprétation du Droit Communautaire.
- le Parlement siégeant à Strasbourg comprend 518 députés. Il donne son avis sur les textes législatifs de la Communauté, contrôle les activités constitutionnelles, arrête le budget et contrôle son exécution.
- le Conseil Economique et Social siégeant à Bruxelles est une assemblée constitutive de représentants employeurs et syndicaux, ainsi que de personnalités qualifiées des Pays membres de la CEE, auquel sont soumis les textes avant d'être présentés au Conseil des Ministres.

✱

" Il m'a semblé et il me semble qu'il est avant tout nécessaire de refaire la vieille Europe, de la refaire solidaire, notamment quant à sa reconstruction et à sa renaissance économique dont tout le reste dépend, de la refaire avec tous ceux qui voudront s'y prêter..." (De Gaulle - 9.7.1947)

✱

CEUX QUI SECOURENT LEURS PUCES

De Peyrehorade (Guichalet-Sud-40300), Pierre Abrahamson écrit le 3 janvier 1989 que dans sa ville de résidence "il y a aussi une rue Alsace-Lorraine en souvenir de l'Autre Guerre, bien sûr. - Ici, avec -3 -4, c'est la Sibérie et les Peyrehorations, dont moi, se les caillent joyeusement. Mais le soleil remonte le bout de son nez et nous lance un clin d'œil déjà printanier. - Je ne pourrai malheureusement pas assister au Congrès de Vichy et j'espère rencontrer les camarades à une autre occasion."

Pierre BÖCKEL
24 c. rue des Orfèvres
67000 STRASBOURG

Strasbourg, le 12 Février 1989

Chers Amis,

Une longue hospitalisation m'a privé de la joie de pouvoir répondre individuellement aux vœux que vous m'avez adressés de de bonne année ou de meilleure santé. C'est donc par le moyen de cette missive collective qu'à peine sorti de l'hôpital je m'acquiesce de ma dette de gratitude en vous présentant à mon tour mes vœux les plus fervents pour la nouvelle année, déjà bien entamée.

Quant aux nombreux amis, avertis de mes petits malheurs, qui m'ont témoigné leur sollicitude, je tiens à les remercier de tout coeur et à les rassurer. Une coxarthrose aiguë avait, en effet, nécessité une opération de la hanche. Encore soumis à une rééducation fonctionnelle, je récupère progressivement la capacité de marcher, et déjà j'ai repris mes fonctions diocésaines.

A vous tous qui m'avez écrit j'exprime ma fidèle et respectueuse amitié. Et la vie continue, pleine de nouvelles promesses.

Pierre BÖCKEL

Pierre Bockel

"Parler, ce n'est pas fabriquer des mots, mais recevoir un langage d'un autre qui vous permet de vous dire vous-même en découvrant l'autre" (Cardinal Jean-Marie Lustiger)

DISTINCTIONS

Notre ami le Pasteur Paul Weiss (4 Grand'rue 68 470 Fellerling) a été décoré de la Croix de Guerre au titre des Anciens Combattants. Nous l'en félicitons vivement.

Ont été élus Maire à la suite des élections municipales (mars 1989 pour six ans) nos camarades Gilbert Godfrin (Ferme de Grimont 57070 St-Julien-lès-Metz) et Roger Husson (327 Rte de Lindre Haut 57260 Dieuze). Bravo, félicitations et bon travail !

CARNET DE FAMILLE

A l'occasion des échanges de vœux, nous avons appris par une carte de notre camarade Paul Chassignet (SP. 69060) qu'en avril 1989 il aura le plaisir de fêter ses 81 ans entouré de ses 4 enfants et de ses 11 petits-enfants. Nous le félicitons cordialement, ainsi que toute sa famille, et lui souhaitons de poursuivre allègrement sa route, malgré le handicap d'avoir besoin d'une canne à la suite d'un accident (une voiture l'avait renversé) qui a nécessité plusieurs opérations chirurgicales.

CARNET NOIR

Notre camarade Gilbert Lallement (7 rue des Romains 57110 Kuntzig) de la Section "M" a eu la douleur de perdre son épouse début de cette année. Nous lui adressons nos condoléances et notre sympathie dans son épreuve.

=

Un ancien de Valmy vient de nous quitter dans sa 77^e année à Rangueroux (1 rue de Morlange - 57700). Nous sommes attristés du décès de

Edouard GILLET

et présentons à sa famille nos sincères condoléances (24 mars 1989 +).

* *